Licence 2e année - 2017/2018 projet Base de Données Gestion d'un certificat informatique

Présentation

La base de données à concevoir a pour objectif d'automatiser la gestion des inscriptions et la gestion des résultats des candidats à un examen universitaire.

Cet examen est ouvert à l'ensemble des étudiants mais aussi à l'ensemble du personnel universitaire ainsi qu'à des candidats extérieurs à l'université.

Inscription

Les candidats à cet examen devront s'inscrire individuellement et renseigner les éléments suivants.

- O Numéro d'étudiant (pour les étudiants)
- O Nom candidat
- O Prénom candidat
- O Adresse de courrier électronique
- O Année d'étude suivie (ex : L1, L2, L3, M1, ...)
- O Formation suivie (ex: SM, LMI, MITIC, ...)
- O Service administratif de rattachement (pour le personnel)
- O Employeur (N° de Siret, nom, adresse, tel...) pour les extérieurs

Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont variables selon l'année universitaire (pas selon la session) et selon le profil du candidat. Il est envisagé de rendre l'inscription gratuite pour les étudiants les 2 premières années sauf pour ceux qui ont une absence injustifiée au cours d'une épreuve passée.

Convocation et lieu de convocation

Les candidats inscrits recevront une convocation leur indiquant les éléments suivants pour chacune des épreuves à passer:

- O salles d'examen (L'étage n'est pas indiqué car il est contenu dans le numéro de salle. Par exemple la salle B319 se trouve au 3^{ième} étage du bâtiment B)
- O Session (ex : septembre 2009, janvier 2010...)
- O date et heure de l'examen
- O bâtiment (Un bâtiment peut être composé de sous-bâtiments identifiés par une lettre. Par exemple, le bâtiment « Bois de l'Etang » dispose des sous-bâtiments A, B et C).

Pour chaque bâtiment, on identifiera la personne responsable de la sécurité et le moyen d'ouvrir le bâtiment. Ces moyens peuvent différer selon le jour et l'heure dans la semaine. Par exemple, un bâtiment peut être systématiquement ouvert de 8h à 20 h la semaine mais n'être ouvert que sur demande le samedi.

Session

Une session d'examen se distinguera par son nom, sa date, son heure de début et son heure de fin. Une même session pourra se dérouler sur plusieurs jours mais les candidats ne seront convoqués qu'une seule fois, à une date et une heure précise. Le nom d'une session sera composé du mois pendant lequel la session a débuté et l'année en cours (exemple une session d'examen débutée le 15 janvier 2010 et terminée le 15 février 2010 se nommera « janvier 2010 »). Le nombre de sessions par année universitaire n'est pas fixé et pourra varier d'une année à l'autre. Un candidat qui échoue à une session d'examen pourra s'inscrire de nouveau à une session ultérieure, même si elle a lieu dans la même année.

Examen

Pour réussir l'examen, les candidats devront obtenir dix modules différents. Les modules sont identifiés par des codes et ont un libellé explicite.

Tous les modules sont indépendants. Les résultats obtenus pour chaque module ne sont pas cumulables.

Pour des besoins d'évolutivité, on pourra être amené dans le futur à supprimer, modifier ou ajouter des modules.

Réussite à l'examen

Les candidats réussiront leur examen s'ils ont obtenu chacun des dix modules.

En cas d'échec à l'examen, un candidat conservera le bénéfice des modules obtenus pour une session ultérieure d'examen.

Les notes obtenues à chaque module seront envoyées aux candidats. Les notes s'échelonnent de 0 à 20.

Pour obtenir un module, il est nécessaire d'obtenir une note minimale qui est fixée au début de la session mais qui varie en fonction du module.

Surveillance et correction

Pour chaque épreuve, un certain nombre de surveillants est requis. Le nombre de surveillants par épreuve dépend de capacité de la salle. On mémorisera toutes les informations permettant de contacter et de rémunérer les surveillants. Les surveillants peuvent être salariés de l'université ou être des extérieurs.

Lorsque plusieurs surveillants sont présents, un des surveillants est nommé « surveillant principal » et est responsable de la bonne tenue de l'épreuve.

Chaque épreuve nécessite un ou plusieurs correcteurs. Les correcteurs sont gérés comme les surveillants mais certains correcteurs sont inaptes à corriger certaines épreuves.

Pour des soucis d'équité, il est primordial de pouvoir établir des moyennes par épreuve, par session et par correcteur.

Statistiques

Le responsable a demandé le maximum de statistiques sur les résultats des candidats, notamment pour les candidats redoublants, triplants...